



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 4 avril 2017

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régional d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur PLU arrêté de la commune de Saint Nazaire (66)**

**n°saisine : 2016-004842
n°MRAe : 2017AO32**

Par courrier daté du 30 mars 2017 reçu par la DREAL le 30 décembre 2016, la commune de la commune de Saint-Nazaire a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet PLU arrêté de la commune de Saint Nazaire (66) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 30 mars 2017 (article R104-25 du Code d'urbanisme).